



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.5.2026
COM(2026) 192 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE, à l'égard d'une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés

(Ligne budgétaire 07 20 03 01 - Sécurité sociale)

ANNEXE

PROJET DE DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

n° [...]

du [...]

modifiant le protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment ses articles 86 et 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Il y a lieu de poursuivre la coopération des parties contractantes à l'accord EEE en ce qui concerne les actions de l'Union financées par le budget général de l'Union relatives à la libre circulation des travailleurs, à la coordination des régimes de sécurité sociale et aux actions en faveur des migrants, notamment des migrants provenant de pays tiers.
- (2) Il convient dès lors de modifier le protocole 31 de l'accord EEE afin que cette coopération étendue puisse commencer à partir du 1^{er} janvier 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 5, paragraphes 5 et 14, du protocole 31 de l'accord EEE, les mots «exercices 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025» sont remplacés par les mots «exercices 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant la dernière notification prévue à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE*.

Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Article 3

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

* [Pas de procédures constitutionnelles signalées.] [Procédures constitutionnelles signalées.]

*Les secrétaires
du Comité mixte de l'EEE*